

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE  
du 17 MAI 2016 à 20 heures 30 en MAIRIE**

**PRESENTS :** J.DUBOUT (Maire) - E.MARTIN - JM.JOANNES - S.FILOCHE - F.PERRET – C.CAMPO (Adjoints) - A.LECLERE - P.HEIDELBERGER - N.BLOUQUY - E.HEDRICH - JM.CHARREAU C.LATHOUD - R.MERLEAU - D.DEVISCOURT - B. BOULAGNON

**ABSENTS EXCUSES :** P.CURCIO (procuration à JM.JOANNES) - R.PERRET (procuration à P.HEIDELBERGER) - B. DE BENOIST (procuration à JM.CHARREAU) - G.ROUMET (procuration à B.BOULAGNON)

**ABSENTS:** JM.JOANNES

**1- Nomination du secrétaire de séance.**

JM. CHARREAU est nommé secrétaire de séance

**2- Approbation du procès-verbal du 7 avril 2016**

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité

**3 – Election d'un nouvel adjoint**

Le maire rappelle la démission de JM.JOANNES au poste d'adjoint, effective au 12 mai, date de notification de Monsieur le Sous-Préfet. Il convient d'élire un nouvel adjoint pour le remplacer.

Patrick HEIDELBERGER est élu par 17 voix et une abstention. Il siègera par conséquent à la CCPG, auprès de la commission « Aménagement du Territoire, transports, habitat »

**4 – Adhésion au groupement de commandes pour le contrôle et l'entretien des poteaux incendie par la CCPG**

Le maire informe le conseil que dans le cadre de l'application du décret n°2015235 du 27 février 2015, relatif à la défense extérieure contre l'incendie et clarifiant les obligations des collectivités, la CCPG propose la création, préalablement à la commande publique, d'un groupement de commandes pour la réalisation des contrôles et des entretiens des poteaux incendie afin de confier les marchés à un contractant commun. L'objectif est de limiter les accès sur le réseau d'eau potable à un interlocuteur unique afin de réduire au maximum les risques et de bénéficier de prix compétitifs pour l'ensemble des communes.

En sa qualité de coordonnateur, la CCPG lancera ensuite un marché à bons de commandes mutualisés à l'échelle du territoire.

***Délibération : oui à l'unanimité pour autoriser le maire à signer la convention s'y rapportant.***

**5 – EPF de l'Ain**

Le maire explique au conseil que le Ministère des Finances et des Comptes Publics ainsi que le Ministère du logement, de l'Egalité des Territoires et de la Ruralité, ont chargé Monsieur FIGEAT, Président de l'Observatoire Régional du Foncier d'île de France, d'établir un rapport d'information sur le foncier privé à mobiliser en faveur du logement.

Le rapport explicatif est joint à la présente note.

Il convient que le conseil municipal délibère pour :

- Refuser catégoriquement toute idée d'extension de l'Etablissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA) sur le territoire du Département de l'Ain.
- Refuser tout prélèvement de fiscalité supplémentaire auprès des ménages et des entreprises du Département au profit d'un outil d'Etat qui n'apporterait rien de plus que l'outil local.
- Respecter les actions menées à ce jour par l'ensemble des acteurs locaux en faveur du logement social.
- Respecter le principe de libre administration des collectivités locales.
- D'affirmer que l'EPF de l'Ain remplit complètement son rôle auprès des collectivités locales, des politiques locales tout en accompagnement des politiques d'Etat.
- D'inviter chaleureusement Mme Emmanuelle COSSE, Ministre du Logement et de l'Habitat Durable, à venir découvrir les actions menées par l'ensemble des acteurs locaux permettant la modification du foncier en faveur de la création de logements en mixité sociale sur l'ensemble du territoire du Département de l'Ain.

D.DEVISCOURT dit qu'il lui est difficile de prendre une décision quant aux différences qui existent entre l'EPF actuel et celui qui engloberait la région. J.DUBOUT répond qu'il faut soutenir l'EPF de l'Ain, comme le propose la motion, car si cet organisme est géré par la Région, la proximité de territoire deviendra quasi inexistante.

***Délibération : oui à l'unanimité pour signer la motion soutenant l'EPF de l'Ain***

#### **6 – Personnel communal : délibération pour cadeau de départ en retraite de Mme MC.PANIS**

Sur proposition de la commission « personnel », le maire demande au conseil de déterminer le montant à allouer pour le cadeau de départ en retraite de Mme PANIS M.Claire. Les modalités de versement de la somme déterminée, soit 500 €, seront définies en accord avec une association dont le siège social se situe à Versonnex.

***Délibération : oui à l'unanimité pour le versement de la somme de 500 € précitée***

#### **7 – Tirage au sort des jurés d'assises pour l'année 2017**

Le maire explique au conseil qu'il convient de procéder au tirage au sort des jurés d'assises du département de l'Ain pour l'année 2017.

Il précise que le nombre des jurés est fixé par arrêté préfectoral et en fonction du nombre d'habitants par commune. Pour Versonnex, le nombre de noms à tirer au sort est de 6 (2 resteront au final). Les listes permettront ensuite à une commission spéciale instituée au siège de la cour d'assises, après exclusion des personnes ne remplissant pas les conditions d'aptitude requise, de constituer la liste annuelle définitive après un nouveau tirage au sort.

Pour information, les conditions à retenir lors du tirage au sort :

- ◆ Etre âgé 23 ans minimum au cours de l'année civile qui suit la constitution de la liste.
- ◆ Sont dispensées de fonctions de jurés, si elles en font la demande à la commission préparant la liste annuelle, les personnes âgées de + de 70 ans, et les personnes n'ayant pas leur résidence principale dans le département siège de la cour d'assises.

Un motif grave peut être également invoqué pour une dispense, mais devra toutefois être reconnu par ladite commission.

Les citoyens tirés au sort sont :

M. CHARDONNENS François – M. TERRASSON Stéphane – M. CAMPOY Vincent – M. LABBE Denis – M. MARTIN Elian – Mme COPPEL Agnès.

#### **8 -Informations du maire dans le cadre de sa délégation en date du 7/04/2014**

Néant

#### **9 - Informations communautaires**

##### Commission des Affaires Sociales (E.MARTIN)

- Une réunion a eu lieu en CCPG avec le Préfet et le Sous-Préfet, directeur de l'INSEE, concernant le recensement.
- La question des résidences secondaires a été abordée. Les employeurs suisses doivent déclarer les adresses connues. D.DEVISCOURT précise que la commune de St Julien en Genevois a surtaxé toutes les résidences secondaires, pénalisant ainsi les résidents qui font de fausses déclarations. J.DUBOUT informe que la question sera posée au service foncier lors de la prochaine CCID.
- Une délégation de la CIMADE est venue faire une présentation des actions menées par l'antenne installée dans le Pays de Gex.
- Le 20 mai prochain aura lieu une réunion pour la gestion des logements sociaux. Les bailleurs sociaux seront eux convoqués à une réunion le 6 juin. J.DUBOUT rappelle à ce sujet que Versonnex s'est porté volontaire pour être centre d'enregistrement. Il conviendra d'y réfléchir pour mettre cette mission en place de manière efficace.

##### Commission Eaux et assainissement (JM.CHARREAU)

Suite à un changement dans l'organisation de son emploi du temps professionnel, JM.CHARREAU informe qu'il ne pourra plus assister aux réunions du mercredi soir. F.PERRET propose de le remplacer, selon les dates de commissions prévues au calendrier.

Commission Environnement (F.PERRET)

Au cours de cette commission, ont eu lieu les présentations suivantes :

- réserve naturelle nationale de la Haute Chaîne du Jura et de la nouvelle équipe qui se retrouve à 6 personnes.
- étude intéressante sur l'évolution de la flore ces dernières années au niveau du Reculet et du Crêt de la neige.
- étude sur le Grand Tétras qui démontre que dans les années 30/40, on comptait 2000 individus, actuellement 300 ont été recensés dont 1/3 sur la chaîne du Haut Jura.
- présentation de la plateforme de rénovation énergétique des logements. Il s'agit d'une association chargée d'aider les particuliers en matière de conseil pour la rénovation des logements, en lien avec la politique énergétique du territoire et pour trouver des partenaires (entreprises, aides financières, crédits, subventions, etc...)

Sécurité épaves (F.PERRET)

Une réunion a eu lieu à la demande des bailleurs sociaux. Actuellement, rien n'est bien défini, toutes les communes font comme elles veulent ou peuvent. Même s'il est constaté que les communes semblent procéder de manière identique, il conviendrait de trouver une ligne de conduite commune. Une fourrière privée pourrait être installée dans le Pays de Gex afin d'harmoniser les procédures.

F.PERRET rappelle la procédure, respectée par Versonnex. Si le véhicule-épave stationné depuis longtemps, est conforme au code la route c'est-à-dire notamment qu'il peut rouler, la commune ne peut rien faire. Pour pouvoir faire enlever ce véhicule il faut qu'il présente les symptômes l'empêchant d'aller sur la route (voiture volée – défaut de plaques – plus de moteur – défaut d'assurance...). La procédure mise en place actuellement n'est pas conforme à la réglementation, même si elle fonctionne (information en mairie – envoi en gendarmerie avec l'immatriculation qui nous communique les coordonnées du propriétaire – la commune contacte le propriétaire – les véhicules non conformes vont à la casse – ceux qui sont conformes pourraient aller en fourrière). Il a été précisé en réunion que le financement d'une casse pourrait peut-être pris en charge par le département car la CCPG ne s'engagera pas dans la construction d'une telle structure. Le seul moyen serait de trouver un partenaire (garage par exemple) qui prendrait en charge. Une fourrière fonctionne sur Bellegarde.

B.BOULAGNON demande ce qu'il en est du projet «voisins-vigilants». F.PERRET répond qu'à ce jour personne ne s'est porté volontaire pour assumer cette fonction. Les citoyens semblent intéressés mais ne veulent pas s'engager. Une nouvelle information sera faite dans les prochaines semaines. J.DUBOUT ajoute que l'on pourra compter sur le garde champêtre chargé de gérer ce problème. Pour l'instant, seule la commune de PREVESSIN a adhéré à ce principe.

Concernant l'action « Tranquillité vacances », ce sont les gendarmes qui la mènent, en circulant de temps en temps sur les territoires.

J.DUBOUT projette sur écran le diaporama montrant le bilan du SCOT du Pays de Gex. Un exemplaire de ce diaporama sera envoyé à chaque conseiller, par mail. Ce bilan montre ce qui a été réalisé et ce qui n'a pas avancé au niveau des aménagements du territoire, notamment au niveau du transport. Le débat reste toujours houleux sur ce sujet.

JM.CHARREAU a participé à une réunion concernant la ligne TER 33. Le terminus de cette ligne se trouve à Sauvigny alors que celui-ci effectue une rotation à Divonne. Le bus voyage donc à vide de Sauvigny à Divonne, ce qui est incompris de tous. Ce qui pourrait être obtenu, c'est que ce bus puisse prendre des passagers de Sauvigny à Divonne en effectuant un arrêt à Grilly. Par ailleurs, un arrêt pourrait être prévu à Grilly et aux Genévriers.

Il est envisagé de faire une nouvelle étude approfondie sur les transports publics actuels, dirigée par la CCPG et financée par le Département. Le maire de Divonne a reparlé de la ligne Divonne/Gex qui tourne quasiment à vide et qui pourrait être supprimée, dans le but de faire des économies, au profit de celle de Divonne/Maconnex.

**10 - Commissions communales****A) Commission Urbanisme (P.HEIDELBERGER)**

Le projet de la maison médicale avance. Il a été rajouté sur les plans, des piliers à l'intérieur du bâtiment, pour l'étayer. Les modifications demandées par la mairie, (notamment concernant le déplacement du bâtiment afin de préserver autant que faire se peut l'ensoleillement pour les riverains), ont bien été prises en compte par

l'architecte. Les études techniques sont en cours. Le masque solaire fourni montre les durées d'ensoleillement selon les saisons. Le petit immeuble proche du projet sera plus touché que les maisons individuelles.

B) Commission Informatique (P.HEIDELBERGER)

L'ordinateur du garde champêtre sera installé très prochainement. L'école maternelle ne peut plus se relier au WIFI de la salle Pierre Jaques. Ils devront avoir leur propre réseau WIFI.

C) Commission Personnel (F.PERRET)

La commission personnel a proposé la nomination stagiaire de Marion ETIGNARD et passé son temps de travail hebdomadaire à 30 h. Par ailleurs, les contrats en cours ont été vus. Les agents contractuels qui restent dans la collectivité seront renouvelés.

Concernant les emplois d'été : E.PAUGET a eu connaissance des CV reçus. Les candidats retenus seront convoqués très prochainement.

D) Commission Environnement (JM.CHARREAU)

- Un courrier aux bailleurs et syndicats de copropriétés, LOGIDIA, SEMCODA, Syndic de Verte Lilette, etc... a été envoyé afin qu'ils n'emploient plus de produits toxiques sur la commune de Versonnex estampillée « commune zéro pesticide ». Certains ont déjà affirmé ne plus utiliser de produits toxiques. D.DEVISCOURT demande si la commune a le pouvoir d'imposer cette volonté aux organismes ou aux privés et s'il existe une liste de produits à proposer ? JM.CHARREAU répond que nous ne pouvons rien imposer s'il s'agit du domaine privé. A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017, ce sont l'Etat, les collectivités locales et établissements publics pour l'entretien des espaces verts, promenades, forêts, et les voiries qui ne pourront plus utiliser de pesticides. Les jardiniers amateurs comme tout le monde, ne pourront plus, ni en utiliser, ni en détenir à partir de janvier 2019.

J.DUBOUT ajoute que le Sénateur P.CHAIZE a félicité la commune pour le label « Terre Saine ».

- Foire aux fleurs : un appel a été lancé pour qu'à l'occasion de cette manifestation, une collecte des produits nocifs puisse être organisée. Cette action a eu peu de succès ; seule une quinzaine de produits ont été récupérés.
- Il est envisagé d'installer un abri bus aux Genévriers, plus grand que celui existant actuellement. IL pourrait s'agir d'un modèle identique à un de ceux installés sur Ferney. G.ROUMET doit se mettre en rapport avec la mairie de Ferney pour en connaître les références et le fournisseur.
- Fermeture de la route de Villars Dame : la mairie a reçu plusieurs mails de félicitations pour cette initiative. Les riverains de cette route semblent plutôt satisfaits.
- Noctambus : il a été constaté sur l'année 2015, 292 descentes et 74 montées à Versonnex.

E) Commission Scolaire (A.LECLERE)

Le 26 juin prochain, le CMJ organise les « olympiades famille »

## 11 - Informations diverses

- France Telecom : suite au procès en cours entre France Telecom/Commune/ SIEA, l'avocat en charge du dossier propose un pourvoi en cour de cassation pour lequel les frais financiers seront pris en charge par le SIEA.
- Elections législatives partielles des 5 et 12 juin : D.DEVISCOURT demande s'il peut en tant que conseiller, être président du bureau. La réponse lui sera adressée par la secrétaire en charge des élections.
- Monsieur DONNOT, Sous-Préfet de Gex a été nommé aux îles Wallis et Futuna.
- Week-end « Gratiféria » : la manifestation a bien fonctionné, les gens étaient contents – plus des deux tiers des objets sont partis....

Séance levée à 22 h 30

Fait à Versonnex,  
Le 25 mai 2016  
Le Maire  
Jacques DUBOUT

